

AFFAIRE N° 14/16. - Alimentation en eau potable du Bois de Nêfles -
Captage du Bras Cato - Approbation de l'appel d'offres.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 10 AOUT 1972, vous avez approuvé le dossier d'appel d'offres concernant les travaux d'adduction en eau potable du Bois de Nêfles : captage du Bras Cato.

Le 27 OCTOBRE dernier a eu lieu l'ouverture des plis et c'est l'offre de la SOCIETE BOURBONAISE de TRAVAUX PUBLICS et de CONSTRUCTION (S. B. T. P. C.) qui a été retenue pour le prix, T.T.C., de VINGT DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE CENT FRANCS CFA (22 688 100 Frs CFA).

Un marché sera donc passé avec cette Entreprise.

Les dépenses pour cette opération s'établiraient comme suit :

- marché S. B. T. P. C	22 688 100 Frs CFA
- honoraires géomètre et D. D. E	703 762 Frs CFA
- somme à valoir et imprévus, indemnités pour dégats causés aux cultures	5 618 138 Frs CFA

	29 000 000 Frs CFA

- le financement sera assuré de la façon suivante :

- subvention du Ministère de l'Intérieur	6 500 000 Frs CFA
- emprunt C. D. C	22 500 000 Frs CFA

	29 000 000 Frs CFA

Je vous demande, Mesdames et Messieurs d'approuver le résultat de cet appel d'offres et le marché qui sera passé avec la SOCIETE BOURBONAISE de TRAVAUX PUBLICS et de CONSTRUCTION.

Cette délibération annule et remplace celle du 30 OCTOBRE 1972 (affaire n° 11).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Louis, le 01 Décembre 1972
Le Maire
Le Secrétaire Général
Mme: B. Kasseh
Le Chef de Service Technique
Le Directeur des Affaires Financières
R. Leroy.